



Procès-Verbal
Conseil Municipal
30 juin 2026

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 21
Représentés : 01 Voix délibératives totales : 22

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-neuf heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-trois juin deux mille vingt-six.

PRÉSENTS :

M. THIBERGE Didier, Maire, M. GUYARD Laurent, Mme LACAU Ingrid, M. DEMAILLY Pascal, Mme GUILMAIN Valéry, adjoints au Maire ;

M. AUTIN Jean Pierre, Mme BELGHERBI Teresa, Mme CHASSEING Françoise, M. CORDIER Clément, M. DELACOUR Benjamin, Mme DELHOMME Cécile, Mme DYS Karen, Mme FOCQUEU MOREL Morgane, M. GOULARD Cyril, M. GRUAIST Jérôme, M. HENONIN Jean Marc, M. MANIETTE Bernard, M. MONTAIGNE Mathieu, M. MOUREY Christian, Mme PIAI Nadia, Mme VANDROMME Marie-Hélène, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉE :

Mme BOUTILLIER Eliane

EXCUSÉE AVEC POUVOIR :

Mme MALLARD Delphine donne pouvoir à Mme LACAU Ingrid.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00 et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Mme CHASSEING Françoise est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2026.
2. Rendu compte des décisions prises par monsieur le maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
3. Tirage au sort des jurés d'assises.
4. Règlement intérieur du Conseil municipal.
5. Désignation d'un conseiller défense.
6. Mise en place d'une CAO.
7. Détermination loyers pour 3 logements communaux.
8. Contrat saisonnier au service technique.
9. Travaux en régie.
10. Cessions parcelles
11. Convention ciné rural.
12. Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2026

Le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Rendu compte des décisions prises par monsieur le maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire rend compte de deux décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- Décision 2026-01 – Travaux de rénovation énergétique de bâtiments communaux : annulation des pénalités après révision du devis à la baisse.
- Décision 2026-02 – Création d'une régie d'avance pour le service culture (carte bancaire et terminal de paiement pour les manifestations).

Le Conseil prend acte de ces décisions.

Tirage au sort des jurés d'assises

Monsieur le Maire explique que le juré d'assises est un citoyen qui participe, aux côtés des magistrats professionnels, au procès d'une personne accusée d'un crime (meurtre, vol à main armée, viol, etc.). Il exerce alors les fonctions de juge pendant une session d'assises, session qui a lieu dans une cour d'assises.

Le tirage au sort des jurés s'effectue sur la liste des électeurs de la commune prévue par le code électoral. Les opérations de tirage au sort sont à effectuer autant de fois qu'il y a de jurés à désigner et en nombre triple à celui mentionné dans mon arrêté, c'est-à-dire 6. Six noms ont donc été tirés au sort sur les listes électorales pour constituer le vivier communal :

1. Mme BOUDET Virginie
2. Mme CRESSET Maud
3. Mme ARNOULD Nathalie
4. Mme DEDIEU Raymonde
5. Mme SZYNAL Armelle
6. M. DUBOIS Matthieu

Sans autre remarque, la délibération approuvant ces désignations est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Règlement intérieur du Conseil municipal

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Sans autre remarque, la délibération approuvant le règlement intérieur proposé en séance est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Désignation d'un conseiller défense

Une instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invite les communes à désigner un correspondant défense, interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour ce qui concerne les questions de défense. Les modalités de désignation de ce correspondant défense ne sont précisées par aucune disposition législative ou réglementaire. Monsieur le Maire propose donc le nom de M. DEMAILLY Pascal à l'instar du mandat précédent.

Sans autre remarque, la délibération approuvant la désignation du correspondant défense est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mise en place d'une CAO

Pour rappel, la commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne en général les achats de fournitures et de services des collectivités territoriales inférieurs à 216 000 € HT et les marchés de travaux inférieurs à 5 404 000 € HT. En revanche, pour les procédures formalisées, et notamment au-dessus de ces seuils, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché. Pour une commune de moins de 3 500 habitants, la CAO est composée du maire et de 3 membres du conseil municipal.

Les membres suivants sont désignés pour constituer cette CAO :

Membres titulaires : Messieurs MOUREY Christian, AUTIN Jean-Pierre et Mme CHASSEING Francoise.

Membres suppléants : Messieurs GOULARD Cyril, HENONIN Jean-Marc et Madame Marie-Hélène VANDROMME.

Sans autre remarque, la délibération approuvant la mise en place de cette CAO est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Détermination loyers pour 3 logements communaux

Les décisions relatives à la conclusion d'un bail d'habitation relèvent en principe de la compétence de l'organe délibérant de la collectivité. Monsieur le Maire fait un point sur l'ensemble des locations proposées par la mairie. Pour 3 d'entre eux, il est nécessaire de réévaluer le loyer :

- Logement 11 Cité Herminie (120 m², neuf, 3 chambres, garage) : loyer fixé à 950 € / mois hors charges.
- Ancien logement d'instituteur (n°3) situé rue Pillon Crouzet (pièce de vie, cuisine ouverte, chambre) : loyer fixé à 600 € / mois.

- Ancien logement d'instituteur (n°4) situé rue Pillon Crouzet: loyer réévalué de 405 € à 450 € / mois (suite au remplacement des fenêtres et de la porte).
- Le logement au-dessus de la médiathèque sera remis en état avant fixation du loyer.

Sans autre remarque, la délibération approuvant ces loyers est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Contrat saisonnier au service technique

Le Conseil municipal autorise le recrutement de deux agents saisonniers pour les services techniques en juillet et août (contrats saisonniers, absence d'indemnité de fin de contrat). Les agents devront être majeurs. Une bénévole en service jeunesse est également accueillie pour valider un stage pratique BAFA.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un apprenti sera recruté pour septembre dans le cadre de la préparation d'un CAP « éducation petite enfance », il sera affecté à l'école Moineau.

Sans autre remarque, la délibération approuvant le recrutement de deux agents saisonniers est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Travaux en régie

Monsieur le Maire précise que les travaux d'investissement en régie ne concernent que des travaux neufs, des grosses réparations ou des dépenses d'amélioration, et non des dépenses d'entretien et de réparation. Les travaux d'investissement en régie visent à créer une immobilisation ou à augmenter la valeur d'une immobilisation existante. En somme, les travaux d'investissement en régie servent à valoriser le patrimoine communal grâce à la technique comptable des productions immobilisées. La valeur des productions immobilisées tient compte, d'une part, de l'achat des matériaux et, d'autre part, de la main-d'œuvre. Les travaux concernés sont :

Travaux sur les vestiaires du stade, construction maison Herminie et construction d'un mur rue Aristide Briand pour une somme globale de 166 000 €

Le Conseil prend acte de ces travaux en régie.

Cessions parcelles

Le Conseil municipal autorise la vente des parcelles suivantes au prix des Domaines (25 € / m²) :

- Parcelle AC27 (22 m²) pour 550 €,
- Parcelle AC15 (91 m²) pour 2 275 €.

Ces ventes régularisent des emprises sur des propriétés riveraines.

Sans autre remarque, la délibération approuvant la vente de ces deux parcelles est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Convention ciné rural

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve la signature d'une convention avec l'association Ciné Rural pour 4 séances de cinéma en salle par an. Abonnement annuel : 280 € + 5 € par spectateur, pris en charge intégralement par la commune pour offrir la gratuité au public. Le cinéma en plein air reste hors convention.

Sans autre remarque, la délibération approuvant la convention avec l'association Ciné Rural est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne quelques informations :

- Police spéciale : Refus de transférer les pouvoirs de police spéciale (assainissement, déchets, stationnement, etc.) à la Communauté de communes du Clermontois, préservant ainsi l'autonomie communale.
- Climatisation de la cantine : devis demandés, réalisation prévue au plus tôt l'an prochain en fonction des subventions obtenues.
- Remerciements adressés aux élus et aux personnels pour la gestion de la canicule.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à ses adjoints et aux Conseillers municipaux :

M. GUYARD Laurent

- Organisation d'un concert jazz « jazz à ma taille » le 30 mai avec plus de 150 personnes, spectacle de qualité.
- Week-end de la fête de la musique réadapté à cause des fortes chaleurs. La soirée guinguette a attiré plus de 250 personnes.
- Le dimanche, c'était la vraie fête de la musique. Les activités ont toutes été rapatriées dans la salle d'activités pour être au frais. Forcément, ça a pénalisé un petit peu la participation. Il y a eu l'école de Moineau qui a chanté avec le Clos du Nid. l'AMB qui a fait une superbe prestation.
- Vendredi 3 juillet, soirée cinéma de plein air et le samedi après-midi sportif organisée par les élus.
- Le feu d'artifice est programmé sous réserve d'une annulation de dernière minute en raison de la sécheresse persistante.
- Préparation du forum des associations qui se déroulera le 15 septembre après-midi dans la salle d'activité et dans le parc derrière avec les stands des associations, deux structures gonflables.
- Toujours à la rentrée, plusieurs dates, le 19 septembre, « Nettoyons la nature », un karaoké le vendredi, 25 septembre, en soirée,
- Téléthon, samedi 28 novembre.
- Présentation en séance d'un projet de parc de Fitness derrière l'école du centre. Plusieurs sont en cours.

Mme LACAU Ingrid :

- Fermeture des écoles en raison de la canicule, la salle d'activités climatisée était disponible à l'usage des enseignants si besoin. Par ailleurs, le service jeunesse accueillait les enfants dont les parents travaillaient. La mairie réfléchit à différentes solutions pour atténuer l'effet des fortes chaleurs sur les bâtiments communaux.
- Très belle prestation des enfants de l'école de Mérard lors d'une soirée théâtre
- Les enfants de l'école du centre sont en voyage scolaire pendant une semaine.
- Cérémonie de passage pour les grandes sections des maternelles au CP et pour les CM2 passant en 6e.

M. DEMAILLY Pascal :

- En raison de la canicule, les horaires du service technique sont de 6 h à 13 h, ce qui pose des problèmes dans l'organisation, puisqu'il n'est pas possible d'utiliser du matériel bruyant aussitôt dans la matinée.
- Un travail important est mené pour lutter contre les stationnements gênants, avec, par exemple, la mise en place de nouvelles lignes jaunes. En collaboration avec la gendarmerie, la lutte contre le stationnement gênant ou dangereux est un axe majeur des prochains mois.

- Une entreprise a été mandatée pour refaire toute l'évacuation des eaux usées du stade. En effet, les canalisations étaient en mauvais états, notamment à cause des racines qui obstruaient le passage.
- Problème avec un des camions-bennes du service technique qui ne passe pas le contrôle technique. À l'instar du nouveau camion tollé acheté le mois dernier, il est envisagé de changer ce camion benne.

Mme GUILMAIN Valéry

- Mise en place d'une épicerie solidaire itinérante avec les Compagnons des Marais à partir d'août.
- Le 12 septembre, la commune organise une réception en l'honneur des 100 ans de Mme Harzic.

M. AUTIN Jean Pierre

- Remerciements aux membres de l'ALB, de la joie de vivre et de la médiathèque concernant l'organisation et la réussite de la guinguette et de la fête de la musique.
- Celui-ci se propose d'appeler les anciens en cas de canicule.

Mme BELGHERBI Teresa

- Problème d'eau rue Duvivier jaune et sableuse.

M. CORDIER Clément

- Participation à une réunion concernant la sonorisation de la salle d'activités.

Mme DYS Karen

- Participation très intéressante à une réunion de la mission locale qui réalise un gros travail en direction des jeunes sans emploi

Mme FOCQUEU MOREL Morgane :

- Problème à l'arrêt de bus « maisons blanches »
- Proposition d'installation de boîtes à livres sur Bury.

M. GOULARD Cyril :

- Le SIRS finance une sortie pour les 3 écoles sur Chantilly.
- Cérémonies de passage annulées et non reportées.
- Effectif du SIRS identique à hauteur de 62 enfants.

M. HENONIN Jean Marc

- En tant que Président du SIVOM, celui-ci revient sur les différentes problématiques relevant de la distribution de l'eau, notamment à Saint-Claude.

Mme PIAI Nadia

- Remise en état des filets au niveau de l'école de Mérard
- Proposition de la mise à disposition d'un dépôt de pain.

Sans autre question, monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 45.

Le Président de séance
Didier THIBERGE
Maire de Bury



La secrétaire de séance
Mme CHASSEING Françoise
Conseillère municipale

A handwritten signature in dark ink, which appears to be 'F. Chasseing', written in a cursive style.